

République française - Département de la Haute-Savoie
Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du Vendredi 6 novembre 2020

Objet : Tarifs cantine scolaire

L'an deux mille vingt,
Le 6 novembre à 18 h 30,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Inès NAVILLOD
Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader KHADRAOUI

Etaient excusés : Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX, Jeanne VAUTHAY, Laurène CAUL-FUTY, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Rozenn DURAND, Gwenaël RUAU

Inès NAVILLOD a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 27/10/2020

Présents : 6

Date d'affichage : 28/10/2020

Votants : 6

Votes pour : 6

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Suite au vote des nouveaux tarifs de restauration scolaire en fonction du Quotient Familial, fixés par la commune d'Arâches la Frasse par délibération du 9 juin 2020 et facturé au SIF au prix unique de 5.80 € le repas, il est proposé au Comité Syndical d'adapter ces mêmes tarifs à partir du 15 novembre 2020. Ces tarifs sont appliqués pour les élèves domiciliés et scolarisés à l'école élémentaire de Flaine. Chaque repas sera facturé aux familles, comme suit :

- Quotient Familial 0 – 399	0.83 €
- Quotient Familial 400 – 599	3.29 €
- Quotient Familial 600 – 799	4.18 €
- Quotient Familial 800 – 999	5.08 €
- Quotient Familial 1000 et au-delà	5.80 €

En l'absence de justificatif concernant le Quotient Familial, le barème le plus élevé sera appliqué, soit 5,80 €/repas.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER

